



## **Demandes de règlement pour services de massothérapie**

La popularité accrue de la massothérapie chez les Canadiens a poussé de nombreuses cliniques de massage à ouvrir leurs portes. Cependant, de nombreux établissements qui exercent leurs activités comme salons de massage n'offrent pas des services de massage thérapeutique ou de massage médical. Dans certaines provinces, on constate l'absence de réglementation gouvernementale ou de normes provinciales visant l'exercice ou les contrôles de qualité relativement aux services de massothérapie.

### **Comment déterminer si une clinique n'est pas une clinique thérapeutique**

La publicité que font les salons de massage permet souvent de déterminer le type de services offerts, par exemple lorsqu'ils offrent des services « supplémentaires » ou d'« autres » services. On peut également les reconnaître par leurs longues heures d'ouverture (nombreux sont ouverts 24 heures par jour, sept jours par semaine), de même que par leurs autres caractéristiques non traditionnelles.

### **Position de l'Industrielle Alliance**

L'Industrielle Alliance est résolue à protéger votre régime et les participants à votre régime. Seuls les **services thérapeutiques ou médicalement nécessaires** sont couverts. Toutes les demandes de règlement pour des services de massothérapie seront refusées si ces services sont offerts par un établissement autre qu'une clinique de massothérapie légitime ou par un fournisseur offrant des massages non thérapeutiques.

De plus, si nous déterminons qu'une association professionnelle de massothérapeutes permet sciemment à ses membres de donner une mauvaise interprétation des massages offerts, l'Industrielle Alliance cessera de reconnaître l'association professionnelle et ses membres.

### **Communication de cette information aux participants au régime**

Nous avons rédigé un texte que nous proposons d'utiliser pour fournir aux participants de régime des renseignements sur les pratiques de massage non thérapeutique au Canada. Ce texte est fourni à la page 2 du présent communiqué. Si vous avez reçu une version imprimée du communiqué et souhaitez obtenir une version électronique de la Communication aux participants au régime, veuillez communiquer avec notre Service à la clientèle au 1 877 422-6487 ou consulter notre site Web, [inalco.com](http://inalco.com), sous l'onglet *Produits et services collectifs/Assurance collective/Services aux administrateurs/Communiqués/2013*.

Si vous avez des questions ou des préoccupations à ce sujet, veuillez communiquer avec votre conseiller en avantages sociaux ou votre conseiller aux ventes de l'Industrielle Alliance.

Ce communiqué ainsi que les publications passées sont également accessibles sur notre site Internet [inalco.com](http://inalco.com) sous *Produits et services collectifs/Assurance collective/Services aux administrateurs/Communiqués/2013*.

7 août 2013

## **Rappel : Demandes de règlement pour massothérapie**

Un nombre croissant d'établissements offrent des services de massothérapie au Canada qui ne sont pas considérés comme des services de massage thérapeutique ou médical, mais constituent plutôt des salons de massage. Nous aimerions vous rappeler que l'Industrielle Alliance ne couvre que **les services de massothérapie thérapeutiques ou médicalement nécessaires**. Toutes les demandes de règlement pour des services de massothérapie seront refusées si ces services sont offerts par un établissement autre qu'une clinique de massothérapie légitime ou par un fournisseur offrant des massages non thérapeutiques.

### **Comment déterminer si une clinique n'est pas une clinique thérapeutique**

La publicité que font les salons de massage permet souvent de déterminer le type de services offerts, par exemple lorsqu'ils offrent des services « supplémentaires » ou d'« autres » services. On peut également les reconnaître par leurs longues heures d'ouverture (nombreux sont ouverts 24 heures par jour, sept jours par semaine), de même que par leurs autres caractéristiques non traditionnelles.

Si vous avez des questions concernant vos demandes de règlement pour massothérapie, veuillez communiquer avec le Service à la clientèle de l'Industrielle Alliance au 1 877 422-6487.